

RAPPORT ANNUEL 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023



Genève
Rando

Billet de la présidente

Il y a cinquante ans, des amis passionnés de randonnée fondaient l'Association Genevoise du Tourisme Pédestre (AGTP). Cette dernière abréviation est encore bien présente dans le vocabulaire de certains de nos membres ! Mais Genève Rando n'a pas uniquement évolué en se dotant d'un nom plus actuel, mais a aussi énormément développé son offre de randonnées accompagnées de tous les niveaux. Le réseau cantonal des sentiers pédestres est devenu l'un des meilleurs en plaine, grâce au dévouement précieux et inlassable des baliseurs et aux autorités qui soutiennent nos efforts pour que les nombreux passionnés de la nature et du sport puissent pratiquer leur hobby avec enthousiasme et satisfaction dans le canton.



Que de chemin parcouru depuis 1973 et si la modestie des premières années fait aujourd'hui place à une association très dynamique bien équipée en outils électroniques, il est de mon devoir de relever les nombreuses heures de bénévolat de ceux et celles qui ont contribué à la longévité de Genève Rando. Par exemple, je vous invite à consulter la course de 1983 de notre ancien président, Jean-Claude Cima, aux pages 17 et 18 du « Balcon sur le Rhône » qui était à l'époque tapé à la machine à écrire. Vous apprécierez certainement aussi son croquis de course dessiné à la main avec une exactitude impressionnante. Mais vous constaterez également que les trains entre Genève et Lausanne ne sont guère plus rapides: Le IR90 met aujourd'hui entre 37 et 38 minutes. Il mettait seulement 34 minutes il y a 40 ans.

Nos enjeux actuels et futurs:

Celles et ceux qui randonnent régulièrement le savent: les sports en pleine nature passionnent de plus en plus de monde. Sur certains sentiers, un beau dimanche, on peut parler de frénésie des randonneurs, trailers, VTTistes, même trottinettistes et sans oublier les cavaliers. Je ne pense pas que ça soit un effet de mode ou post-Covid mais plutôt une tendance de fond. Ainsi je fais appel à vous chers-chères randonneurs-euses: nous serons de plus en plus amenés à partager des chemins de randonnée si bien balisés avec des collègues d'autres sports à la force des mollets et ceci surtout dans des espaces proches de zones urbanisées. Vive le respect et l'harmonie entre nous tous.

La randonnée, une activité durable? Nous sommes très fiers à Genève Rando d'utiliser pratiquement à 100% les transports publics pour nos déplacements et cela depuis toujours, c'est dans notre ADN. Nous respectons les sentiers et ainsi n'abîmons pas les espèces végétales hors sentiers. Nous ramenons systématiquement nos déchets. Nous respectons la faune et la flore. Mais est-ce bien suffisant?

- Les randonnées en raquettes en moyenne altitude cet hiver pouvaient se faire avec des mini-crampons ;
- Le dégel du permafrost risque de fermer à jamais des sentiers en altitude,
- Certaines cabanes ont dû cesser leurs activités, etc.

Le réchauffement climatique avance inexorablement et demandera une adaptation de notre activité favorite en permanence. La défense de l'environnement doit rester au cœur de nos préoccupations.

Mais grâce aux comportements responsables de tout un chacun et une formation continue de nos chef-fes de course qui est ensuite concrétisée par des actes, nous nous adapterons aux nouveaux défis et pourrons continuer à nous adonner à notre sport favori, été comme hiver.

Je reste optimiste pour les 50 ans à venir et vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation sportive, certaine que Genève Rando maîtrisera les enjeux du futur. J'espère vous voir nombreux-ses à notre AG.

Irmgard Flörchinger
Présidente

Membres du comité

Irmgard Flörchinger, Présidente
Christiane Linemann, Vice-présidente
Myriam Debonneville, Trésorière
John Boursy, Webmaster
Margrit Gugelmann, Communications
Pierre Lehmann, Membre du comité
François Niggli, Service Technique

Comité des courses

Irmgard Flörchinger
Pierre Lehmann
Jean-Philippe Molard
Christiane Linemann

Balilage et entretien du réseau pédestre

| | |
|-----------------|------------------|
| François Niggli | Bernard Escalon |
| Paul Everett | Zora Tariquet |
| Daniel Sandoz | Valérie Mitchell |
| Victor Chiou | Annie Comte |
| François Dumora | |

Chef-fes et adjoints de course

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Philippe Bögli | Jean-Philippe Mollard |
| Arlette Chevalier | Grégoire Monnier |
| Manuela Esmerode | Anne-Marie Mossière |
| Irmgard Flörchinger | Virginie Noël |
| Raphaèle Gygi | Stéphanie Portal |
| Ana Gurau | Jean-Marie Rizzi |
| Pierre Lehmann | Walter Schlechten |
| Christiane Linemann | Véronique Sottas |
| Mojtaba Mashayekh | Nathalie Stimac |
| Armando Mendès | |

Vérificateur/trice des comptes

Agnès Minder
Pierre Bindschaedler

Table des matières

| | |
|--|----|
| Billet de la présidente | 1 |
| Les organes | 3 |
| Table des matières | 4 |
| Rapport de gestion du comité | 5 |
| Rapport technique et promotion | 11 |
| Rapport des courses | 15 |
| Descriptif de course - AGTP | 17 |
| Rapport financier | 19 |
| Bilan | 20 |
| Comptes 2022 | 21 |
| Rapport des vérificateurs des comptes | 22 |
| Procès-verbal de l'assemblée générale 2022 | 23 |
| Statuts | 28 |



Courriel : info@geneverando.ch

Site internet : www.geneverando.ch

Adresse postale : Genève Rando, 1200 Genève

© Reproduction même partielle interdite sans l'accord de Genève Rando

Rapport de gestion du comité

Comité

Le comité a siégé à 11 reprises en 2022 pour répondre aux nombreux défis de l'association tels que la mise en place d'indicateurs opérationnels, le remplacement d'un de nos systèmes de gestion, la préparation du 50e anniversaire, la supervision des activités et le bon fonctionnement de l'association, le remplacement de notre financier, Claude Guignard, la recherche d'une personne s'occupant des activités de communications, etc.

Avec plus de 3'300 heures de bénévolat en 2022, concentrées sur moins d'une poignée de membres du comité, nous avons urgemment besoin de renfort. Après des recherches, nous avons engagé une professionnelle de la communication, Madame Karin Strescher, qui prendra ses fonctions en mars 2023.

Lors de notre assemblée générale nous avons fait un appel pour des vérificateur-trices des comptes sans succès. En cours d'année, deux personnes se sont présentées, Agnès Minder et Pierre Bindschaelder. Nous vous prions de bien vouloir accepter leur candidature lors de notre assemblée générale de 2023.

Préparation 50^e anniversaire

Un groupe de bénévoles organise « La Marche du 50e » du 3 juin prochain et a siégé à plusieurs reprises. L'équipe a esquissé, mais pas encore finalisé, le programme qui sera principalement consacré à la randonnée pédestre. Vous trouverez toutes les infos dans notre Newsletter et sur le site www.geneverando.ch. Plusieurs formules seront proposées à vous les membres, vos familles et vos ami-es. La partie festive, après l'effort de nos mollets, aura lieu dans l'enceinte du CAD à La Chapelle. Nous vous attendons nombreux-euses et remercions déjà l'équipe d'organisation pour son travail.



Chef-fes de course et adjoint-es

Deux nouveaux chefs et une nouvelle cheffe de course ont réussi la formation de Suisse Rando en 2022 qui est dispensée en français par nos collègues de Valrando. Ana Gurau, Armando Mendes et Walter Schlechten ont immédiatement mis la main à la pâte et préparent déjà des courses pour 2023. Nous notons, avec beaucoup de plaisir, que nos membres leur ont fait tout de suite confiance et le nombre d'inscrit-es est égal à celui des responsables seniors. En 2023 nous formerons, à nouveau, trois chef-fes de course et espérons ainsi nous adapter au grand nombre d'inscriptions pour certaines randonnées et, également, donner une chance aux nouveaux membres qui rejoignent l'association pendant l'année.

Nous remercions Catherine Perrotin qui a cessé ses activités à la fin de 2022 après de nombreuses années en tant qu'adjointe et cheffe de course.

Pas d'accident: grâce aux formations idoines de nos chef-fes de course, nous n'avons pas eu d'accidents dans nos randonnées accompagnées en 2022. En plus des formations ESA, Genève Rando continue d'organiser des formations complémentaires : au mois de juillet, nos chef-fes et adjoint-es suivront un cours sur le comportement en présence de chiens de protection des troupeaux et des vaches allaitantes.

Contrat de prestation

L'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature), et en particulier le Service de l'espace rural a prolongé notre contrat de prestations d'un an. Les relations avec l'OCAN sont excellentes et basées sur la confiance mutuelle.

Finances

Le résultat du 49^e exercice de notre association dégage une légère perte, comme nous l'avions prévu. Malgré cette perte d'exploitation (pareille à celle de 2021), notre situation financière est très solide comme les avoirs dans nos comptes bancaire et postal le démontrent. Nous prévoyons cependant d'utiliser un peu plus de notre richesse accumulée pendant des années pour offrir à nos membres différents événements lors de notre 50^e anniversaire.

Financements par Suisse Rando

Suisse Rando mène, chaque année, une campagne de recherche de fonds au niveau national. Par ces dons, les activités de l'association faîtière Suisse Rando et celles des associations cantonales de randonnée pédestre sont soutenues. Les associations cantonales se voient attribuer un montant de base uniforme ainsi qu'une contribution variable, calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur du réseau de sentiers pédestres.

L'année passée encore, Suisse Rando nous a versé une somme importante (CHF 106'266). Nous utilisons une partie de ces fonds pour notre direction technique des sentiers pédestres cantonaux et pour la promotion de la randonnée. Cette dernière activité est encore très timide et le comité a décidé d'utiliser davantage ces fonds en 2023 pour les relations publiques et la promotion de la randonnée, de façon à mieux faire connaître Genève Rando.

Nos remerciements à Suisse Rando pour cette campagne annuelle de recherche de fonds et la garantie des flux de fonds à l'intention des associations pédestres cantonales. Notre association ne pourrait pas vivre sans ces apports.

Vêtements chef-fes de course / adjoint-es / comité / baliseur-euses

Ce qui est monnaie courante depuis de nombreuses années dans les autres associations cantonales a finalement trouvé son chemin à Genève. Nous avons équipé nos bénévoles avec des vestes / gilets fonctionnels et de haute qualité avec une coupe convenant aux

femmes et aux hommes (Arc'teryx). Ces vêtements ont été personnalisés (Logo Genève Rando). Ainsi nous espérons renforcer notre image et faire un peu de publicité pour la randonnée et notre association.



Membres

Nous sommes fiers d'avoir une base extrêmement fidèle de membres depuis de longues années. Mais nous accusons un très léger recul en 2022. Ce qui inquiète un peu est le non-renouvellement de membres qui se sont inscrit-es avec plein d'enthousiasme mais qui n'ont jamais fait de randonnées avec nous et qui, par la suite, annulent leur adhésion.

Le comité, ainsi que tous-tes les chef-fes de course, souhaitent que Genève Rando soit une association ouverte où le plus ou moins sportif trouve sa place, où il ne faut pas craindre de ne pas pouvoir s'intégrer facilement aux groupes ou encore ne pas avoir honte d'être le-la dernier-ère dans une course.

Nombreux sont nos membres qui nous soutiennent par leur adhésion mais qui ne randonnent pas avec nous. Nous les remercions vivement pour leurs contributions qui participent au développement du réseau pédestre dans le canton.

Mais où sont donc nos hommes ? 76% de nos membres sont des femmes et uniquement 24% des hommes. Je ne peux qu'encourager tout homme qui lit ces lignes à rejoindre l'association – nous vous accueillerons à bras ouverts. Genève Rando ne souffre pas de misandrie, bien au contraire !

Etat des membres

| Année | Individuels | Couples | Honneur | Communes | Total |
|-------|-------------|---------|---------|----------|-------|
| 2022 | 548 | 76 | 4 | 39 | 667 |
| 2021 | 566 | 76 | 4 | 38 | 684 |

Newsletter / Site www.geneverando.ch

La Newsletter ainsi que le site www.geneverando.ch sont les principaux moyens de communication avec nos membres et intéressé-es. Les deux jouissent d'une grande popularité ainsi que le site de gestion des courses qui a très bien été adopté par les membres et chef-fes de course.

Nous avons diffusé 8 éditions de la Newsletter contenant divers articles relatifs à notre activité et aux thèmes qui nous tiennent à cœur. Ces éditions ont été ouvertes, en moyenne, par 71.3% des destinataires.

Grâce à notre site de gestion des courses et au développement de programmes par notre Webmaster, John Boursy, nous pouvons produire des indicateurs opérationnels à portée de main. Cela nous permet d'affiner nos services et de réduire les tâches administratives.

Sondage auprès des membres

Nous avons effectué un sondage avec comme objectif d'avoir un retour sur les prestations fournies et, si nécessaire, d'améliorer ces dernières. Ce sondage a permis de connaître le degré de satisfaction de nos principaux services (randonnées accompagnées, internet, sentiers, etc.).

Les plus de 150 réponses et remarques obtenues sont très encourageantes – cependant elles ne représentent qu'un peu moins d'un quart de nos membres. Sur la base de ces réponses, vous êtes très satisfait-es de nos services. Nous vous en remercions vivement puisque ces services sont fournis par des bénévoles qui méritent notre reconnaissance.

Les informations, ainsi recueillies, auront un impact sur l'offre des prochains programmes. Ainsi, nous nous efforçons de trouver des chef-fes de course supplémentaires pour pouvoir réduire la taille des inscrit-es par course ou bien d'en offrir davantage pendant la semaine.

Cohabitation randonneur-euses et VTT

Un projet de campagne de sensibilisation pour la cohabitation entre les VTTistes et les randonneur-euses sur les chemins de randonnée pédestre est en cours dans notre canton, impliquant les acteurs majeurs de la mobilité douce. Cette campagne aura comme but de promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les différentes modalités de la mobilité douce. Pendant l'année passée, nous vous avons déjà informé, par une série d'articles dans nos Newsletter, sur la cohabitation entre les différents utilisateur-trices surtout en ce qui concerne les droits de chacun dans le cadre de l'utilisation commune des chemins où ces droits s'appliquent.

Sécurité de nos sentiers / randonneur-euses

Lors de notre dernière assemblée générale, vous nous aviez demandé des renseignements sur le nombre d'accidents entre randonneur-euses et vélo/VTT sur les sentiers pédestres. Force est de constater qu'il n'y pas de statistique officielle ! Voilà un bref résumé des réponses des trois organes que nous avons contactés:

1. Police Genevoise: « A titre liminaire, il y a lieu de préciser que la statistique officielle des accidents de la circulation porte uniquement sur les événements survenus sur les axes routiers... Une analyse a néanmoins été effectuée, portant sur la cohabitation entre randonneur-euses et cyclistes, particulière-

ment sous l'angle des accidents impliquant les usager-ères sur des voies fermées à la circulation automobile, hors périmètre urbain et hors voie verte. Une recherche semi-automatique dans le journal des événements du 1^{er} janvier 2019 au 13 juillet 2022, a permis de mettre en évidence uniquement deux situations susceptibles d'entrer dans le champ de votre thématique ».

2. Bureau des préventions des accidents (BPA): « Les collisions entre randonneur-euses et vététistes (ou cyclistes) ne font que très peu de blessé-es. Ainsi, seuls 35 randonneur-euses par an (moyenne 2014-2018) se blessent dans le segment LAA dans toute la Suisse. Ce chiffre est basé sur un échantillon de 5% des blessé-es, il y a donc un à deux cas de blessé-es qui sont extrapolés. Une géolocalisation n'est pas possible, au plus haut niveau des codes postaux, ce qui ne vous servirait à rien. En outre, nous ne disposons actuellement que des chiffres relatifs aux accidents jusqu'en 2019 et non sur les dernières années. Il s'agit donc d'une très faible proportion par rapport à l'accidentalité lors de randonnées et de randonnées en montagne (~30 000 blessé-es) ».
3. L'Assurance accident SUVA (qui n'inclut pas les personnes assurées par la LAMal): « Il y a effectivement très peu d'accidents entre randonneur-euses et cyclistes, ce qui explique que nous en ayons très peu dans notre échantillon. Nous tirons toutes nos informations pour la collecte de données de la déclaration d'accident. Il y aura certainement aussi quelques cas où l'assuré-e n'a pas indiqué qu'un autre piéton ou cycliste était impliqué dans l'accident. En raison du faible nombre de cas, les chiffres extrapolés peuvent présenter une très forte dispersion due au hasard et ne sont plus significatifs. C'est pourquoi nous ne pouvons malheureusement pas mettre à votre disposition de données chiffrées sur les accidents entre piétons et cyclistes ».

Randonnées

Nous sommes très fiers d'annoncer que Genève Rando se trouve, à nouveau, en tête de toutes les associations cantonales en ce qui concerne le nombre de randonnées organisées. En effet, nos chef-fes de course ont planifié et mené 101 courses (nos amis vaudois arrivent en 2^e position avec 84 courses). Ce nombre record est uniquement possible grâce à des chef-fes de course très motivé-es et à 317 membres et non-membres fidèles qui apprécient les courses et destinations, semaine après semaine. Notre programme de randonnées est très innovateur et ne se répète guère d'une année à l'autre.

Un grand merci à vous tous et toutes : je suis à chaque fois enchantée de lire la passion et l'enthousiasme dans les yeux des participant-es à nos randonnées. Et cette passion est encore là le soir quand nous en avons plein les pattes et que nous discutons déjà des courses à faire le prochain week-end.

Fin des étoiles : notre logiciel de randonnées accompagnées se sert de dénomination officielle/internationale pour classer la difficulté des courses. Ainsi après plusieurs années de cohabitation « étoiles et difficulté « T », nous avons décidé de ne plus utiliser le système « étoiles ».

Difficultés de nos randonnées accompagnées: lors du sondage, plusieurs personnes nous ont demandé d'offrir davantage de courses « faciles ». Voilà un tableau récapitulatif, par difficulté du nombre de courses faites l'année passée :

| T1 / WT1 | T2 / WT2 | T3 / WT3 |
|----------|----------|----------|
| 45 | 38 | 18 |

Force est de constater que les courses techniquement faciles sont majoritaires. A part quelques exceptions, ces courses n'ont pas beaucoup de dénivélés.

Réseau des sentiers pédestres

Avec ses 348 km (2 km de moins que l'année passée) Genève a le plus petit réseau de sentiers pédestres de tous les cantons suisses. Cependant, notons le travail inlassable de surveillance fait par nos baliseur-euses d'un réseau fortement sollicité par la population grandissante du Grand Genève. L'équipe a été renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux baliseurs : Bernard Escalon et François Dumora.

Pour la seconde année, la campagne « Merci » de Suisse Rando met en valeur l'engagement des bénévoles œuvrant sur les sentiers pédestres . Une excellente occasion de vivement remercier nos baliseurs et baliseuses.

Conférence des présidents romands

En 2022, c'était au tour de Genève Rando d'organiser la réunion annuelle des présidents romands des associations pédestres. Nous nous sommes réunis dans une cave de vigneron à Russin et avons visité le Moulin-du-Vert l'après-midi. Nos collègues ont beaucoup aimé manger dans un local complètement atypique (une ancienne salle du pressoir) et découvrir la campagne, les vignobles et les sentiers de l'arrière-pays genevois.

Réseautage

Nous avons pris part aux deux conférences, printanière et automnale, des président-es des associations cantonales organisées par Suisse Rando à Berne. En plus, nous avons participé aux assemblées générales de Vaud Rando, Fribourg Rando, Val Rando, Neuchâtel Rando et Berne Rando.

Rapport technique et promotion 2022

L'action de Genève Rando en faveur du réseau genevois de chemins de randonnée pédestre ne date pas d'hier. Il s'agit même d'un acte fondateur, puisqu'un des buts lors de la constitution de l'Association genevoise de tourisme pédestre (AGTP), il y a de cela un demi-siècle, était le balisage des itinéraires de randonnées du canton. A partir des 30 km déjà balisés au moment de la fondation de l'AGTP, l'offre genevoise allait rapidement augmenter pour constituer un réseau de 200 km au début des années 80, et atteindre plus de 300 km au début des années 2000, suite à l'entrée en vigueur du premier plan directeur des chemins de randonnée pédestre du canton.



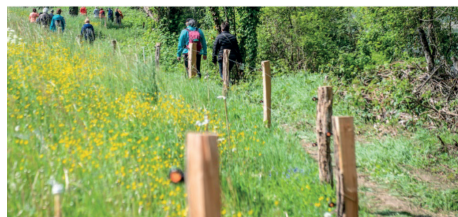
Panneau « historique » en bois et tôle, contemporain de la fondation de l'AGTP

Durant toutes ces années, Genève Rando effectuait essentiellement des tâches de contrôle et de maintenance de la signalisation. Ces tâches sont depuis de nombreuses années effectuées par les bénévoles de la section technique qui réalisent un formidable travail pour la collectivité et les visiteurs du canton. Hormis le contrôle de l'ensemble des chemins de randonnée genevois, ce ne sont pas loin de 500 interventions qui ont été réalisées en 2022 ! L'équipe constituée de Victor Chiou, Annie Comte, Paul Everett, Valérie Mitchell, Daniel Sandoz et Zohra Tariket s'est renforcée en 2022 par de nouvelles recrues : François Dumora et Bernard Escalon. Un grand merci à toutes et tous !

Depuis 2015, l'action de Genève Rando en faveur du réseau de chemins de randonnée du canton s'est largement étoffée. Cela grâce au partenariat mis en place et validé en assemblée générale par l'association et par l'État de Genève, responsable de la planification du réseau de chemins de randonnée pédestre. Dès lors, Genève Rando a participé activement à l'amélioration du réseau, notamment par la planification, la négociation avec les acteurs concernés (communes, propriétaires privés, etc.), la gestion de géodonnées ou encore par le biais de projets d'amélioration de l'infrastructure. Les réalisations sont nombreuses et belles, et l'année 2022 en offre un excellent exemple. Trois réalisations sont à mentionner en particulier :

La première, spécialement emblématique, concerne un chemin de randonnée longeant le Rhône à Chancy, sur le tracé du fameux itinéraire SuisseMobile N°102 « Far West du canton de Genève ». Auparavant, le chemin passait en partie le long d'une route très fréquentée, en partie à travers un pré où se trouvent des vaches mères aux cornes acérées, sur un tracé parfois diffus et souvent sous l'emprise de ronciers. Afin de solutionner cette situation très problématique, un projet d'amélioration a été lancé par Genève Rando en collaboration avec l'État de Genève et la commune de Chancy. Celui-ci a vu le jour en 2022 et résout l'ensemble des problèmes précédemment mentionnés.

Aujourd'hui le chemin bénéficie d'un tracé physiquement séparé du bétail, l'ensemble des escaliers situés sur le tronçon ont été renouvelés et une passerelle a été aménagée au-dessus d'une zone à l'humidité persistante. Et ce n'est pas tout : la portion de chemin de randonnée pédestre située le long du Rhône a été prolongée de 250 m, avec un passage par un site historique et une magnifique vue sur le pont de Chancy ! Cela en lieu et place d'un trajet sur un trottoir.



L'ancien passage par le pré occupé par les vaches mères (à gauche) et une partie du tracé réaménagé (à droite).

La seconde réalisation est l'inscription au réseau de chemins de randonnée pédestre, du chemin longeant la frontière entre la Courtille et les Grands-Bois à Dardagny, fruit d'une fructueuse collaboration avec la commune et l'État de Genève. Ce n'est pas tous les jours qu'on officialise un sentier de ce type dans notre canton ! En effet, ce tronçon, par son côté panoramique, son revêtement naturel et la variété de son tracé fait assurément partie des plus beaux chemins du canton. Ces deux kilomètres de chemins officialisés, qui s'inscrivent dans le contexte plus large de la création de trois boucles thématiques, ont été signalisés au printemps 2022 grâce au travail de nos deux baliseurs vétérans. Encore un grand merci à la commune de Dardagny, aux propriétaires privés, exploitant-e-s du vignoble et toutes les autres personnes ayant permis à ce beau projet d'aboutir.



Vue d'une petite partie des 2 km de chemins officialisés le long de la frontière à Dardagny.

Le troisième exemple de réalisation d'importance est la mise en œuvre d'une des plus belles mesures de la révision du plan directeur de chemins de randonnée pédestre adoptée par le Conseil d'État en 2018. Celle-ci prévoyait le remplacement de près de 2 km de chemins longeant des routes à forte fréquentation par 2.8 km de chemins offrant une qualité optimale : passage par une forêt et une réserve naturelle, sur un tracé varié offrant une grande diversité de paysages, la plupart du temps sur revêtement naturel, voire empruntant des chemins historiques classés. Gageons que les pèlerins qui empruntent ce chemin depuis le printemps dernier apprécient le petit détour que cela a occasionné sur le tracé officiel du chemin de Saint-Jaques (itinéraire SuisseMobile N°4 - Via Jacobi).

Photos page suivantes



L'ancien passage le long de la route (photo de gauche) et le nouveau tracé (photo de droite).

L'offre en itinéraires locaux SuisseMobile s'est par ailleurs encore étoffée en 2022 avec la création de l'itinéraire N°104 « Au fil de la Versoix » : un parcours d'une grande qualité le long de la quasi-totalité de la Versoix suisse, qui traverse des réserves naturelles et des éléments patrimoniaux témoignant de l'utilisation ancestrale de son eau, source d'énergie.



Toutes ces réalisations témoignent du fait que la qualité du réseau de chemins de randonnée pédestre est au centre des préoccupations de Genève Rando et l'association a acquis ces dernières années une expertise reconnue au niveau national. La participation de Genève Rando au groupe de travail de révision du document de référence fixant les objectifs de qualité pour l'ensemble du réseau de chemins de randonnée pédestre suisse en constitue un exemple. Ce document, mis à jour et réédité par l'Office fédéral des routes et Suisse Rando en 2022, établit les critères de qualité qu'un chemin de randonnée pédestre est tenu de respecter.

Il n'est pas anodin qu'un chemin de randonnée genevois figure comme illustration dans cette publication : le réseau genevois a de nombreux atouts que l'association travaille à faire connaître du public. Cela par diverses actions de promotion menées de concert avec ses partenaires, en premier lieu l'État de Genève et Genève Terroir. À ce titre, la Journée cantonale sur les chemins de randonnée constitue un élément fort de la stratégie de promotion mise en place et constitue un rendez-vous très attendu et apprécié du public.



Un chemin de randonnée situé à Avusy. Photo tirée du manuel « Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse » réédité en 2022.

A ce titre, 2022 constitue une année record avec 1'700 personnes venues le 7 mai découvrir les nombreux charmes de la région la plus occidentale de Suisse, sur le parcours de l'itinéraire « Far West du canton de Genève ». Malgré quelques difficultés liées à une affluence inattendue et au sous-dimensionnement des services mis en place lors de l'événement, qui ont donné lieu à quelques attentes et files parfois longues, il s'agit d'un succès sans précédent, dont on peut tirer un bilan très positif. En

effet, bien des trésors se trouvent dans notre campagne, la plupart du temps très facilement accessibles en transports publics et la randonnée de proximité est une activité de loisir aux multiples qualités qu'il convient de favoriser. Cette manifestation constitue également une occasion de rappeler la grande importance du travail réalisé par les bénévoles. En 2022 ce sont 11 bénévoles de Genève Rando qui ont accueilli avec le sourire les nombreux participants. Un grand merci à toute l'équipe ! Public et bénévoles sont chaleureusement invités à rejoindre la 6^e édition de la Journée cantonale sur les chemins de randonnée qui aura lieu à l'automne 2023.



Du monde sur le stand de Genève Rando !

Autre événement incontournable, le Rallye Gourmand a continué de ravir les épicuriennes et épicuriens sur un parcours à travers la belle région Arve-Lac, dans les communes de Jussy, Meinier, Choulex et Presinge. Rendez-vous est pris pour la 10^e édition mi-août 2023.

Si le jubilé de Genève Rando constitue une occasion de faire le bilan de réalisations passées, il est aussi l'occasion de se projeter vers l'avenir. En particulier au regard du rôle prépondérant que la randonnée joue en tant que loisir de proximité, dans le contexte de la poursuite du développement de Genève et, de façon plus large, des enjeux climatiques. Les 50 prochaines années nous réservent incontestablement de nombreux défis, mais les opportunités à saisir sont également nombreuses, aujourd'hui déjà. Dans tous les cas, il ne fait aucun doute que Genève Rando continuera encore longtemps d'œuvrer en faveur du réseau de chemins de randonnée pédestre genevois.

François Niggli
Responsable de la section technique

Rapport des courses 2022

Vous avez été 1502 à prendre part aux différentes courses, week-ends et séjours proposés tout au long de cette année 2022.

Notre programme papier annonçait 84 randonnées et au final, ce sont 101 randonnées qui furent proposées et organisées, sans compter les 6 que nous avons dû annuler pour cause principale: une mauvaise météo.

17 week-ends et séjours furent proposés en 2022 et vous êtes de plus en plus nombreux à y participer. Notre logiciel nous permet de sortir des statistiques et je vous en livre quelques unes ci-dessous.

Participation aux randonnées

| | Madame | | Monsieur | | Total Participants | |
|-------------|--------|------|----------|------|--------------------|-------|
| Membres | 206 | 65 % | 38 | 12 % | 244 | 77 % |
| Non-membres | 55 | 17 % | 18 | 6 % | 73 | 23 % |
| Grand total | 261 | 82 % | 56 | 18 % | 318 | 100 % |

Comme vous pouvez le constater, nous sommes bien loin de la parité hommes – femmes, qui occupe bien souvent les conversations.

Et pour continuer avec les statistiques, un résumé des randonnées 2022

| Mois | Proposées | Annulées | Nombre de participants |
|-----------|-----------|----------|------------------------|
| Janvier | 15 | 1 | 168 |
| Février | 13 | 1 | 143 |
| Mars | 9 | 0 | 135 |
| Avril | 8 | 2 | 135 |
| Mai | 7 | 0 | 145 |
| Juin | 7 | 0 | 122 |
| Juillet | 6 | 0 | 81 |
| Août | 7 | 0 | 91 |
| Septembre | 8 | 1 | 83 |
| Octobre | 11 | 1 | 204 |
| Novembre | 6 | 0 | 102 |
| Décembre | 4 | 0 | 93 |

Moyenne des participants par courses 15 (14.7)

Inscriptions et désistements

Avec l'introduction du nouveau logiciel de gestion des randonnées et l'ouverture des inscriptions aux courses d'un jour seulement un mois à l'avance, nous avons réussi à mieux gérer les désistements, mais pas tout à fait. En effet, certains de nos membres s'inscrivent et malgré une confirmation suivie, généralement un jour avant le départ, d'un message de dernières informations, ils-elles ne se présentent pas au départ. Dommage, par cette attitude non respectueuse, ils-elles privent d'autres membres d'une belle journée de randonnée. Heureusement, cela ne s'applique qu'à une minorité.

Quelques chiffres pour illustrer la répartition des désistements :

| Personnes | | Nombre de désistements |
|-----------|-------------------|------------------------|
| 1 | s'est désistée | 9x |
| 1 | | 8x |
| 5 | se sont désistées | 6x |
| 3 | | 5x |
| 10 | | 4x |
| 16 | | 4x |
| 42 | | 4x |
| 95 | | 1x |

Les inscriptions aux week-ends et séjours sont généralement ouvertes 6 mois à l'avance afin de permettre les confirmations d'hôtels, de cabanes et les éventuelles réservations de cars lors du séjour.

Ce nouveau logiciel de gestion des courses a reçu un bon accueil aussi bien auprès de nos chefs et cheffes de courses qu'auprès de nos membres. Nous sommes satisfaits des retours positifs de la part des randonneurs et randonneuses. Nos chefs et cheffes de course apprécient l'opportunité de gérer leurs courses de manière indépendante, modifier, confirmer et communiquer avec les participants beaucoup plus facilement. L'élaboration du rapport de course se fait directement en ligne ainsi que la gestion des rapports. Plus de risque d'oublier de poster son rapport.

Chefs – cheffes de course

Nous avons le plaisir d'accueillir Ana Gurau, Armando Mendes et Walter Schlechten qui ont brillamment réussi la formation de chef-fes de course en Valais. Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de plaisir lors de leurs randonnées. Nous avons reçu avec regret la démission de Catherine Perotin. Après de nombreuses années comme adjointe, et ensuite comme cheffe de course, elle a décidé de mettre un terme à cette activité. Nous la remercions chaleureusement pour toutes les belles courses qu'elle nous a proposées et lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles activités.

Dans le cadre de la formation continue de nos chef-fes et adjoint-es de courses, 2 sessions de formation continue en premier secours furent organisées en novembre 2022. Une partie du cours avait pour sujet le défibrillateur, son utilité et son fonctionnement. Pour la majorité des participant-tes ce fut l'occasion d'en voir un de près et de pouvoir tester son utilisation.

Un chef de course et une cheffe de course ont participé aux cours ESA (Sport suisse des adultes) ayant comme thème la gestion des grands groupes et une cheffe de course a choisi la gestion des risques en montagne, tout un programme. Le traditionnel repas des chef-fes et adjoint-es de course a eu lieu le 27 janvier 2022. La soirée débuta par une projection sur les dangers que représentent les avalanches lors de randonnées hivernales, s'ensuivirent un débat et beaucoup de questions en relation avec la formation sur les avalanches programmée en février 2022.

Et pour terminer, un grand merci à vous tous et toutes chefs et cheffes de courses, adjoints et adjointes, pour votre dévouement sans faille, année après année, afin de nous proposer des randonnées attrayantes.

Christiane Linemann, *Coordinatrice des courses*



A. G. T. P. DIMANCHE 28 AOUT 1983

BALCON SUR LE RHONE

Voyage accompagné AGTP à prix réduit en collaboration avec les CFF au départ de Genève

PRIX Fr. 38.- par personne
Fr. 28.- avec abonnement demi-billet

REPAS Un arrêt est prévu pour un casse-croûte et boissons tirés des sacs.

PARCOURS Train/car : Genève - St-Maurice - car Morcles
A pied : Morcles - Fully
Car/train : Fully - Martigny - train - Genève

DUREE DE MARCHÉ EFFECTIVE 7 heures *** marcheur très bien entraîné, la randonnée comportant des dénivellations importantes dont 2 heures de rude descente.

EQUIPEMENT Très bonnes chaussures de montagne exigées; le chef de course peut refuser, au départ, la compagnie d'une personne insuffisamment équipée. Imperméable.

INSCRIPTIONS Jusqu'au vendredi 26 août 1983 à 12h00 ! (s'il reste encore des places disponibles dans le car) au bureau de renseignements CFF Genève-gare, à l'agence CFF Genève-ville, au centre d'accueil CFF-aéroport, auprès des agences de voyages et gares voisines.

Les animaux ne sont pas admis

En cas de temps incertain, le No. 189 renseigne dès 16h00 la veille du départ (pas de message ou son continu = course maintenue).

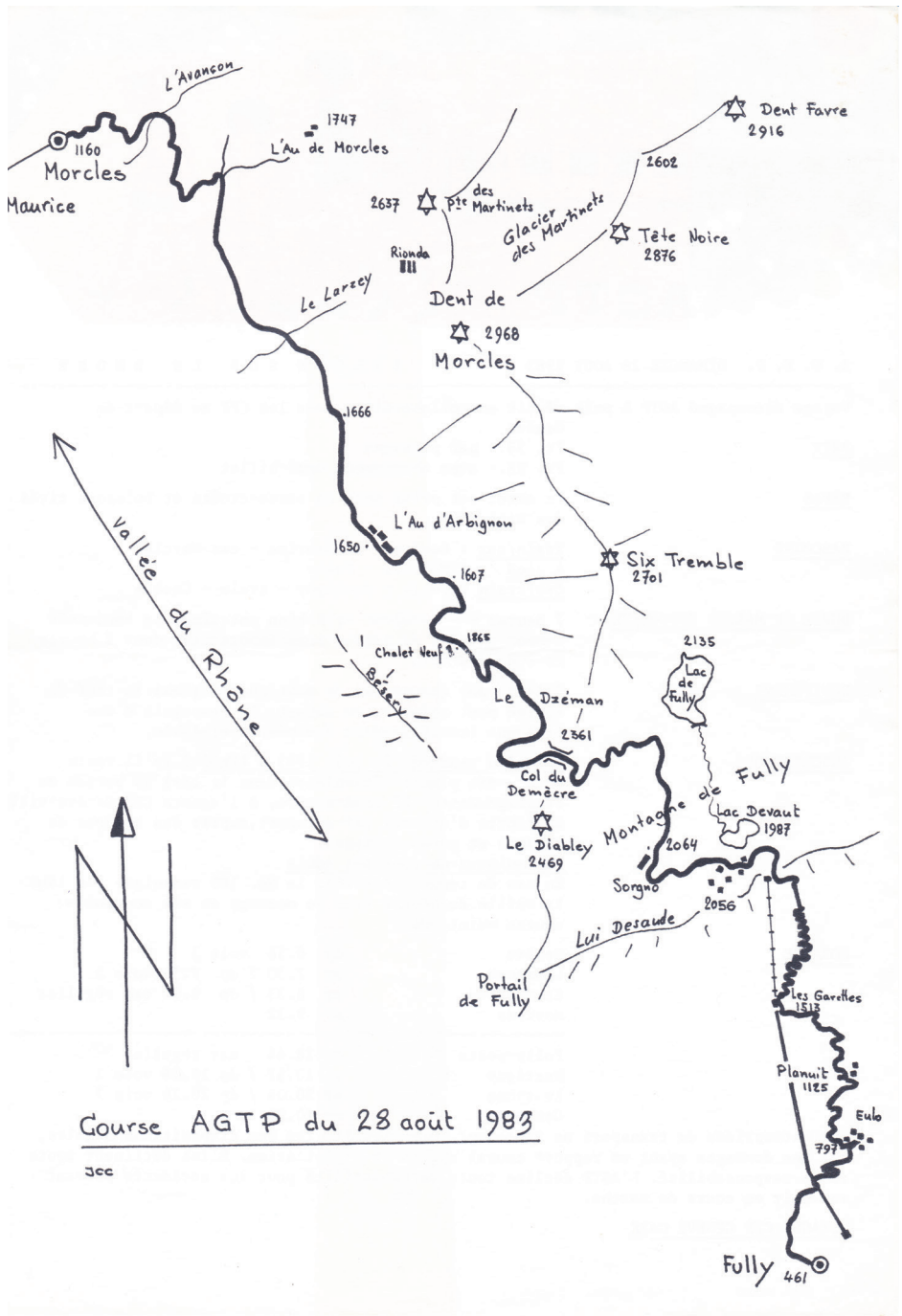
HORAIRE

| | | | |
|------------|----|-----------|-------------------|
| Genève | dp | 6.56 | voie 3 |
| Lausanne | ar | 7.30 / dp | 7.50 voie 3 |
| St-Maurice | ar | 8.33 / dp | 9.00 car régulier |
| Morcles | ar | 9.32 | |

| | | | |
|-------------|----|------------|--------------|
| Fully-poste | dp | 18.44 | car régulier |
| Martigny | ar | 18.57 / dp | 19.08 voie 1 |
| Lausanne | ar | 20.04 / dp | 20.16 voie 7 |
| Genève | ar | 20.50 | |

Les entreprises de transport ne répondent, dans les limites des dispositions légales, que des dommages ayant un rapport causal avec leur exploitation. Elles déclinent toute autre responsabilité. L'AGTP décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir en cours de marche.

VOYAGES CFF GENEVE GARE



Course AGTP du 28 août 1983

JCC

Rapport financier pour l'année 2022

Nos finances se portent toujours bien même si l'année 2022 se solde par une perte de CHF 4'164.– due, principalement, à notre assemblée générale et à notre soirée de fin d'année.

Nos avoirs bancaires s'élevaient à CHF 591'371.– et le capital de Genève Rando est de CHF 66'623.– en légère baisse par rapport à 2021 (CHF 70'788.–).

La diminution des débiteurs, par rapport à 2021, s'explique par le paiement reçu, en 2022, de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature) pour les services techniques de François Niggli.

L'augmentation des produits reçus d'avance provient des cotisations et des participations aux 3 séjours du début de l'année 2023.

Nous avons reçu, de Suisse Rando, la somme de CHF 106'266.–.

Bien que Genève Rando n'ait pas, comme but, de faire du bénéfice sur les randonnées accompagnées, les courses et séjours se soldent par un bénéfice total de CHF 1'855.–. Un grand merci à nos chef-fes de course pour leurs prouesses budgétaires.

Les cotisations des membres et communes, à notre grand regret, ont diminué de CHF 740.– à cause d'une légère baisse du nombre de nos membres.

Les frais postaux et bancaires ont diminué de CHF 2'548.– grâce à l'envoi des factures par courriel.

L'utilisation du fonds Suisse Rando a augmenté de CHF 20'986.– pour divers cours de formation, les frais informatiques et de communication.

Nous avons fait une provision de CHF 20'000.– pour notre 50^e anniversaire.

Nous prévoyons, pour 2023, une perte de CHF 7'450.– pour, principalement, notre 50^e anniversaire.

Pour mon premier bouclage, je tiens à remercier Claude Guignard et Victor Chiou de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée afin de finaliser le bilan et le compte de résultat de l'année 2022.

J'exprime, également, ma vive gratitude envers la nouvelle vérificatrice et le nouveau vérificateur qui, grâce à leurs questions pertinentes, ont garanti la bonne tenue des comptes.

Myriam Debonneville, *Trésorière*

Bilan au 31 décembre 2022

| | <u>31.12.22</u> | <u>31.12.21</u> |
|---|-----------------|-----------------|
| | CHF | CHF |
| <u>Actifs</u> | | |
| PostFinance | 88 596 | 177 634 |
| Banque Cantonale de Genève | 252 776 | 202 755 |
| UBS | 249 999 | 149 999 |
| Liquidités | 591 371 | 530 388 |
| Débiteurs | 679 | 30 074 |
| Charges payées d'avance | 3 650 | 0 |
| Compte d'attente | 0 | 457 |
| Débiteurs et actifs transitoires | 4 329 | 30 531 |
| <u>Total des actifs</u> | 595 700 | 560 919 |
| <u>Passifs</u> | | |
| Créanciers | 3 559 | 3 585 |
| Produits reçus d'avance | 23 582 | 16 320 |
| Créanciers et passifs transitoires | 27 141 | 19 905 |
| Provision pour le 50e anniversaire | 20 000 | 12 000 |
| Fonds balisage | 6 618 | 11 625 |
| Fonds Suisse Rando | 475 318 | 446 601 |
| Provisions et fonds | 501 936 | 470 226 |
| <u>Total des engagements,</u> | | |
| <u>des provisions et des fonds</u> | 529 077 | 490 131 |
| Fortune de l'association : | | |
| Etat au 1er janvier | 70 787 | 72 817 |
| Résultat déficitaire (-), bénéficiaire | -4 164 | -2 029 |
| Etat au 31 décembre | 66 623 | 70 788 |
| <u>Total des passifs</u> | 595 700 | 560 919 |

Compte de résultat de l'année 2022

| | Prévisions budgétaires | | |
|--|---------------------------|----------------|----------------|
| | 2023 | 2022 | 2021 |
| | CHF | CHF | CHF |
| Produits | | | |
| Cotisations des membres | 27 000 | 26 030 | 26 770 |
| Dons | 2 500 | 2 407 | 1 028 |
| Recettes randonnées | 85 000 | 82 213 | 61 549 |
| Recettes manifestations | 6 000 | 5 270 | 2 975 |
| Abonnements reçus pour le magazine "Randonner.ch" | 2 300 | 2 275 | 2 485 |
| Honoraires mandat de tiers (Etat de Genève) | 60 000 | 59 881 | 60 097 |
| Produits financiers | 50 | 26 | 8 |
| Participation au résultat d'exploitation de Suisse Rando | 110 000 | 106 266 | 107 446 |
| | 292 850 | 284 368 | 262 358 |
| Utilisation de la provision pour frais de changement de logo | 0 | 0 | 1 290 |
| Utilisation (dissolution) de la provision pour frais de changement de logo | 0 | 0 | 6 370 |
| Utilisation de la provision pour le 50e anniversaire | 20 000 | 0 | 0 |
| Utilisation du fonds balisage | 5 000 | 5 007 | 5 003 |
| Utilisation du fonds Suisse Rando | 130 000 | 77 549 | 56 563 |
| Total des produits | 447 850 | 366 924 | 331 584 |
| Charges | | | |
| Cotisation Suisse Rando | 4 000 | 4 000 | 4 000 |
| Dépenses randonnées | 83 000 | 80 358 | 62 427 |
| Dépenses manifestations | 50 000 | 16 916 | 7 151 |
| Abonnements payés pour le magazine "Randonner.ch" | 2 600 | 2 560 | 2 520 |
| Dépenses pour mandats publics | 61 000 | 60 893 | 62 078 |
| Dépenses coordination randonnées | 5 000 | 5 837 | 5 246 |
| Dépenses d'information | 0 | 0 | 3 574 |
| Charges administratives | 1 000 | 825 | 3 321 |
| Frais généraux du comité | 3 000 | 2 337 | 2 875 |
| Frais postaux et bancaires | 1 700 | 1 552 | 4 100 |
| Charges portées à la provision pour frais de changement de logo | 0 | 0 | 1 290 |
| Charges portées au fonds balisage | 4 000 | 3 995 | 3 022 |
| Charges portées au fonds Suisse Rando | 130 000 | 77 549 | 56 563 |
| | 345 300 | 256 822 | 218 167 |
| Dotation de la provision pour le 50e anniversaire | 0 | 8 000 | 8 000 |
| Dotation du fonds Suisse Rando | 110 000 | 106 266 | 107 446 |
| Total des charges | 455 300 | 371 088 | 333 613 |
| Résultat de l'année | -7 450 | -4 164 | -2 029 |
| | 447 850 | 366 924 | 331 584 |

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

de

Genève Rando

pour l'année 2022

Chères amies, chers amis de Genève Rando,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous, soussignés, avons vérifié le bilan et le compte de résultat de l'année 2022 de Genève Rando.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au trésorier et au comité. Notre mission consiste, à l'aide de notre vérification, à exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

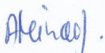
Nous avons contrôlé les comptes annuels en procédant à des examens par sondage et à des analyses. Nous avons pu nous assurer de la parfaite conformité de la comptabilité avec le bilan et le compte de résultat qui présentent correctement la situation de l'association. Tous les justificatifs des écritures ont été mis à notre disposition. Nous avons eu la possibilité de procéder à toutes les vérifications qu'il nous a paru nécessaire d'effectuer. Nous remercions vivement la trésorière, Myriam Debonneville, Claude Guignard, expert-comptable diplômé ainsi que Victor Chiou, en tant que contrôleur, pour la bonne tenue des comptes présentés.

Les comptes de l'année 2022 se soldent par un excédent de charges de CHF 4'164. Il vous est proposé de porter ce résultat déficitaire en déduction de la fortune de l'association qui se réduit ainsi à CHF 66'623.

En conclusion de notre vérification, nous vous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge au comité.

Genève, le 23 février 2023

Les vérificateurs :


Agnès Minder


Pierre Bindschaedler

Procès-verbal de la 49^e assemblée générale de Genève Rando

tenue le 30 avril 2022,

Ferme du Lignon, 51B, route du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon

Irmgard Flörchinger, présidente ouvre l'assemblée à 10h10.

Elle commence par saluer les invités, Monsieur Luc Deley, Madame Madeleine Hayoz, présidente de Fribourg Rando accompagnée de Monsieur Lukas Brühwiller. Elle annonce que les autres associations romandes se sont excusées, il y avait conflit de date avec l'assemblée générale de Neuchâtel Rando. Elle relève la présence de Monsieur Jean-Claude Cima, membre d'honneur et excuse Madame Nadia Constantinidi ainsi que Monsieur Christophe Schulé, tous deux également membres d'honneur.

Elle termine les présentations en demandant à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence pour nos membres disparus, et en particulier pour Yvonne Trabichet, et Edgar Gindrat, respectivement ancienne adjointe et ancien trésorier.

Ordre du jour

La présidente demande l'approbation de l'ordre du jour et signale que les participants ont reçu la lettre de Monsieur Jean-Claude Cima, datée du 20 avril 2021 contenant une proposition individuelle à l'AG ainsi que la réponse du comité de Genève Rando à leur arrivée, lettres qui feront l'objet du débat en fin d'assemblée.

Désignation des scrutateurs

Elle remercie le comité ainsi que les bénévoles pour leur participation au bon déroulement de l'assemblée. Elle nomme Arlette Chevalier et Philippe Rey scrutateurs. Ils sont approuvés à l'unanimité. Elle annonce que la majorité absolue pour les votations est de 38 (44 après ajout des membres sans repas)

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2021 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2021, tenue sous forme écrite, est approuvé avec une abstention.

Rapport de la présidente

La sécurité lors des randonnées est primordiale, raison principale pour la constitution d'une commission des courses qui valide ces dernières.

Une attention particulière est mise sur la formation de base de nos chef-fes de course et également sur une formation continue.

La présidente explique le nouveau module de gestion des randonnées, et des bénéfiques qu'il représente pour les membres et les chef-fes de course. Elle remercie John Boursy

pour sa collaboration. Elle rappelle que les inscriptions pour les sorties d'un jour sont ouvertes un mois avant la date, et bien avant pour les séjours et week-ends.

Elle rappelle l'excellence du balisage, du travail des bénévoles et parle brièvement de la campagne de remerciements lancée par Suisse Rando.

« On y va », film qui rassemble des anecdotes sur toutes les associations de Suisse Rando et qui sera projeté dans plusieurs salles de cinéma prochainement.

Elle mentionne enfin le site « Balades.ch » géré depuis peu par Vaud Rando et qui offre un choix étendu de randonnées.

Rapport technique

François Niggli reprend brièvement l'histoire des flèches de signalisation dans le canton de Genève. Il remercie son équipe de baliseur-ses et espère en recruter de nouveaux. Il rappelle que ce sont tous et toutes des bénévoles.

A l'aide de diapositives qui montrent l'avant et l'après intervention de Genève Rando, il commente son rapport. Il mentionne la passerelle rénovée au passage du Longet, une autre au Bois des Pins à Vernier et la dernière sur la Roulave, un plus pour le parcours. Il mentionne également l'itinéraire du Far West, inauguré l'année dernière. Il en profite pour annoncer la journée cantonale de la randonnée le dimanche 7 mai qui aura lieu en grande partie sur ce trajet.

Il remercie les membres pour leur attention et demande s'il y a des questions.

Agnès Minder aimerait savoir ce qu'il advient du chemin au Moulin Fabry, et quand il sera à nouveau ouvert. François Niggli lui répond que c'est toujours en discussion mais que les papiers sont signés, et il espère une conclusion pour la fin de l'année 2023.

Jean-Claude Cima: Ville de Bran – chemin bétonné illégalement - dangereux toute l'année à cause de l'eau – en discussion depuis 6 ans, demande où on en est à ce jour.

François Niggli répond que la première chose à faire est de stopper l'eau et que Genève Rando essaye régulièrement de trouver des solutions avec l'Etat de Genève.

Jean-Claude Cima estime que le délai est beaucoup trop long, qu'on se laisse berner par la commune responsable.

François Niggli rappelle que les dossiers prennent du temps.

Rapport de la coordinatrice des courses

Christiane Linemann commence par dire son plaisir de se retrouver devant tous les membres après deux ans d'absence.

Elle revient brièvement sur ces trois dernières années.

2019 – introduction des échelles de difficulté pour être en accord avec les assurances en cas de litige. Arrivée de deux nouvelles chef-fes de course, Philippe Bögli et Manuela Esmerode, ainsi que d'une adjointe, Véronique Sottas.

Deux départs: Catherine Hollinger et Astrid Kung, 2 cheffes de course fort appréciées.

2020 - année chamboulée par le virus COVID 19, confinement, restrictions et annulations obligeaient à modifier le programme. Malgré cela, 153 randonnées furent proposées aux membres, totalisant 1054 participants. En décembre, introduction du nouveau programme pour la gestion des courses et des inscriptions.

2021 - petit à petit fin des restrictions et retour à une vie sociale moins stricte et au

plaisir de se revoir plus nombreux et nombreuses sur les sentiers.

Dans le cadre de la formation permanente, une journée orientation et lecture de carte a été organisée pour les chef-fes, adjoint-es de course. Grand succès.

Accueil chaleureux à Véronique Sottas pour sa formation de cheffe de course.

Démission de Paul Everett en sa qualité de chef de course pour février 2022. Elle le remercie pour ses nombreuses courses.

Pour terminer, elle rend un bref hommage à Yvonne Trabichet, ancienne adjointe de course avec laquelle elle a souvent collaboré.

Comptes 2021 et rapport financier

Claude Guignard revient brièvement sur les comptes et en explique la lecture pour une meilleure compréhension des chiffres. Il fait état de la fortune de Genève Rando, pas très élevée, ce qui signifie que chaque dépense doit être jugée nécessaire.

Il termine en annonçant qu'il ne se représentera pas pour un 3ème mandat.

Christiane Linemann lit le rapport des vérificatrices des comptes, ces dernières n'étant pas présentes. Les votations voient les comptes 2021 et le budget 2023 approuvés à l'unanimité.

La décharge au comité et aux responsables des comptes est approuvée avec une abstention.

Elections au comité et des vérificateurs des comptes

Irmgard Flörchinger revient brièvement sur la démission de Claude et le remercie vivement pour tout son travail et pour sa disponibilité. En remerciement, un cadeau lui est remis.

Christiane Linemann est en fin de mandat, mais a accepté, comme les statuts le permettent, de continuer pour une année. La reconduction de son mandat est approuvée à l'unanimité. Elle se voit également remettre un cadeau.

Et finalement Irmgard Flörchinger présente John Boursy en qualité de nouveau membre du comité, en charge du Web : il est élu à l'unanimité.

Irmgard Flörchinger explique que Genève Rando n'a plus de vérificateurs des comptes et qu'il va falloir en trouver. En cas d'impossibilité, le comité se tournerait vers un organe professionnel. Le choix sera annoncé lors de la prochaine assemblée en 2023.

Fixation des cotisations 2023

Le comité a décidé de ne pas augmenter les cotisations pour 2023, elles restent à CHF 35.– pour les membres individuels et CHF 60.– pour les couples. La taxe d'organisation reste inchangée également, soit CHF 3.– dans le canton et CHF 5.– hors canton (CHF 10.– pour les non membres).

Proposition approuvée à l'unanimité.

Proposition individuelle

Irmgard Flörchinger présente une demande de Jean-Claude Cima, reçue en 2021 et pas traitée en raison de l'AG tenue par écrit. Elle rappelle que chaque participant a reçu à son arrivée deux lettres, la proposition de Jean-Claude Cima et la position du comité de Genève Rando.

Elle donne la parole à Jean-Claude Cima qui explique sa demande et la raison pour laquelle il conviendrait de l'approuver: le comité de Genève Rando devrait demander expressément au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève la modification de l'article 25/2 en introduisant l'article suivant: « Le passage des cavaliers, des cycles, des cyclomoteurs, des trottinettes et des attelages n'est pas autorisé sur les sentiers, tels que définis à l'article 24. Au besoin, une signalisation « Dès cette limite seuls les piétons sont autorisés », avec la référence à la législation, est implantée au début du sentier ». Il s'appuie pour cela sur quelques diapositives. Il précise que sa demande aurait dû figurer dans le dernier rapport annuel, mais remercie le comité de l'avoir mise à disposition sous forme imprimée.

Puis la parole est donnée à François Niggli qui explicite la position du comité: il explique l'importance de la cohabitation entre les randonneurs et les deux roues et donne des détails quant au règlement d'application de la loi genevoise sur les forêts. L'article 25 du Rforêts stipule que les cavaliers, les attelages, les vélos et les cyclomoteurs légers sont libres de circuler en forêt à Genève sur les chemins stabilisés de plus d'1,8 m, si leur passage ne détériore pas le sol. Sur les chemins de moins d'1,8 m de large, soit des sentiers comme les désignent la loi, ces usages sont par défaut interdits. Il conclut que le comité a considéré les dispositions de la RForêt et a jugé qu'elles sont suffisantes pour gérer la circulation de la mobilité douce en forêt, puisque les exceptions qu'elles prévoient sont soumises à de strictes conditions.

Luc Deley, responsable du tourisme rural de l'OCAN, intervient également avec les informations complémentaires suivantes: Après consultation du service juridique de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, les nouvelles dispositions des art. 24 et 25 du règlement sur les forêts sont suffisamment claires et solides.

1. Le passage des cavaliers, des attelages, des vélos et des cyclomoteurs légers sur les chemins forestiers est libre, sous réserve que leur passage ne détériore pas le sol notamment lorsque le terrain est humide.
2. Les sentiers en forêt, soit les tracés étroits, en principe non stabilisés, sommairement aménagés, au revêtement naturel, ne constituent pas des chemins forestiers sur lesquels les VTT peuvent librement circuler.
3. En dehors des chemins forestiers, le passage des cavaliers, des attelages, des vélos et des cyclomoteurs légers est limité à certains tronçons autorisés par l'inspecteur des forêts et dûment signalés. La mise en place de ces tronçons, leur balisage ainsi que leur entretien courant, sont réglés par convention entre les propriétaires des fonds et les associations sportives faîtières, sur préavis de la commission consultative de la diversité biologique et de la commune.

En conclusion, la loi sur les forêts autorise les vélos et autres lorsque le chemin forestier a une largeur d'au moins 1,8 mètres. La loi interdit leur passage sur les sentiers étroits en forêt. La loi peut permettre des exceptions, sous conditions strictes, pour permettre la liaison avec des réseaux existants (cas rares sur le canton). Le règlement n'est pas flou, au contraire, il est très précis et contient déjà toutes les dispositions nécessaires.

Irmgard Flörchinger reprend la parole pour recentrer le débat : s'ensuit alors un échange de questions réponses entre Jean-Claude Cima et François Niggli.

Pierre Lehmann prend la parole et résume en quelques mots la situation

Irmgard prend la parole, relit clairement la demande de Jean-Claude et propose de soumettre la question au vote.

Les scrutateurs n'étant pas en accord avec leur décompte, un deuxième puis un troisième vote sont demandés. Le décompte final du vote est à égalité : 26 voix pour et 26 voix contre avec 30 abstentions. Vu qu'une bonne partie des membres n'ont pas entièrement compris la proposition et les arguments de Genève Rando, Irmgard Flörchinger propose qu'on prépare mieux le sujet pendant l'année à venir et qu'on remette l'objet à l'ordre du jour à l'AG en 2023.

Avant de terminer, elle donne quelques informations concernant la suite de la journée et du déroulement de la course après le repas, menée par Véronique Sottas.

Comme il n'y a plus de questions, Irmgard clôt l'assemblée à 12h30 et invite chacun et chacune à l'apéritif servi à l'extérieur de la salle.

Irmgard Flörchinger
Présidente

I. DENOMINATION

Art.1 : Genève Rando, fondée le 15 février 1973 est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est membre de Suisse Rando, association faitière suisse.

II. SIEGE

Art. 2 : Genève Rando a son siège à Genève

III. BUT

Art. 3 : Genève Rando a pour but :

- a) d'organiser des randonnées pédestres sous la forme d'excursions et de séjours en favorisant l'usage des transports publics;
- b) de contribuer au développement du réseau des chemins de randonnée pédestre et à son balisage;
- c) de collaborer avec l'Etat, ses services, les communes, l'office du tourisme, les sociétés de développement et les particuliers dans toute entreprise favorisant le tourisme pédestre;
- d) d'exécuter les tâches qui lui sont déléguées par l'Etat au sens de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR);
- e) de mener des actions de promotion du réseau de chemins de randonnée, notamment à travers l'édition de cartes et guides, ainsi que de participer à des manifestations en lien avec la randonnée;
- f) de prendre toute initiative et d'entreprendre toute démarche dans l'intérêt des randonneurs;
- g) de soutenir les efforts visant à protéger la nature, en particulier les lieux propres à la randonnée pédestre.

IV. MEMBRES ET COTISATIONS

Art. 4 : Genève Rando comprend des membres individuels, des membres collectifs et des membres d'honneur.

Art. 5 : La qualité de membre individuel ou de membre collectif s'acquiert par le versement de la première cotisation. La qualité de donateur ou légataire ne donne pas droit à celle de membre.

Art. 6 : L'assemblée générale nomme membre d'honneur toute personne qui a rendu des signalés services à Genève Rando. Les membres d'honneur sont exonérés du paiement des cotisations.

Art. 7 : L'assemblée générale fixe le montant des cotisations; elles sont annuelles et payables au début de l'année.

Art. 8 : Toute démission doit être remise par écrit, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

V. ORGANISATION

Art. 9 : Les organes de Genève Rando sont :

- a) l'assemblée générale des membres individuels et des délégués des membres collectifs;
- b) le comité;
- c) les vérificateurs des comptes.

VI. ASSEMBLEE GENERALE

Art. 10 : L'assemblée générale a lieu une fois par an, en principe au printemps.

Art. 11 : Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le comité ou à la demande du cinquième des membres, chaque membre collectif comptant pour deux membres.

Art. 12 : La convocation se fait par avis individuel, vingt-et-un jours avant l'assemblée générale; elle porte l'ordre du jour de la séance.

Art. 13 : L'assemblée générale :

- a) nomme le président, les membres du comité et les vérificateurs des comptes, ainsi que, le cas échéant, les membres d'honneur;
- b) se prononce sur le rapport annuel, sur les comptes et le budget ainsi que sur d'autres questions qui lui sont soumises par le comité ou par des membres;
- c) fixe le montant des cotisations.

Art. 14 : Les propositions des membres doivent être communiquées par écrit au président, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Les propositions formulées après ce délai ou en cours d'assemblée et nécessitant une prise de position de celle-ci ne sont mises en discussion qu'avec l'accord des deux tiers des membres présents.

Art. 15 : Les votes se font à la majorité des voix représentées à l'assemblée, à main levée, à moins que le bulletin secret ne soit demandé par le cinquième des membres présents. En cas d'égalité de voix, le président les départage. Chaque membre collectif a droit à deux voix.

VII. COMITE

Art. 16 : Le comité se compose du président et d'au moins six membres. Pour le surplus il s'organise lui-même. Les membres sont élus pour trois ans et sont rééligibles trois fois consécutivement. Au bout de ces douze ans une réélection est exceptionnellement possible mais d'année en année. En cas d'absence momentanée ou durable du président, le vice-président le remplace dans ses fonctions jusqu'au rétablissement de la situation.

Art. 17 : Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. D'éventuels jetons de présence ne peuvent pas excéder ceux versés pour des commissions officielles de l'Etat.

Art. 18 : Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.

Art. 19 : Le comité se constitue lui-même. Il peut nommer des commissions pour des études et des travaux spéciaux.

Art. 20 : Le comité assume les tâches qui incombent à l'association.

Art. 21 : L'association est valablement engagée par la signature du président ou du vice-président et d'un autre membre du comité.

Art 22 : Les employés rémunérés de l'association ne peuvent siéger au comité qu'avec une voie consultative.

Art. 23 : Les décisions du comité se prennent à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président les départage.

VIII. VERIFICATEURS DES COMPTES

Art. 24 : Les vérificateurs des comptes sont au nombre de quatre personnes, choisies hors comité, pouvant justifier des connaissances nécessaires, soit deux vérificateurs et deux suppléants. En règle générale, chaque personne est nommée pour quatre ans et fonctionne les deux premières années comme suppléant. La commission se renouvelle, en principe, d'un membre chaque année. Un tiers qualifié ou une société fiduciaire peuvent également être désignés vérificateur. Dans ce cas, leur mandat se renouvelle d'année en année.

IX. FINANCES

Art. 25 : Les ressources de l'association se composent :

- a) des cotisations des membres;
- b) de subventions;
- c) de legs et dons;
- d) des taxes d'organisation;
- e) de toute autre recette éventuelle.

X. DISPOSITIONS GENERALES

Art. 26 : L'année comptable correspond à l'année civile. La tenue de la comptabilité et la présentation des comptes doivent respecter les dispositions du Code des obligations relatives à la comptabilité commerciale.

Art. 27 : Les obligations de l'association ne sont garanties que par ses biens. Toute responsabilité des membres est exclue.

Art. 28 : Le comité fixe les indemnités accordées aux personnes qui assument les tâches de l'association.

XI. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Art. 29 : Une assemblée générale peut voter une modification des statuts qui doit avoir été portée à l'ordre du jour. Dans ce cas les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Art. 30 : La dissolution de l'association ne peut être décidée que par la majorité des trois quarts des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale doit être convoquée dans le délai d'un mois. La décision pourra être prise alors à la majorité des trois quarts des voix représentées.

Art. 31 : En cas de dissolution de l'association, l'assemblée se prononce, sur proposition du comité, sur l'emploi de l'actif de l'association. Celui-ci sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Art. 32 : Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale tenue sous la forme écrite du 7 mai 2021, en modification de ceux du 13 avril 2019. Ils entrent immédiatement en vigueur.



Courriel: info@geneverando.ch
Site internet: www.geneverando.ch
Adresse postale: Genève Rando, 1200 Genève

© Reproduction même partielle interdite
sans l'accord de Genève Rando

imprimé en
suisse

La marque de la gestion
forestière responsable  **FSC**

50 ans
Genève
Rando



info@geneverando.ch
www.geneverando.ch